

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2943

présenté par
M. Bouyx

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et qu'elles soient conçues de façon à garantir le plus faible impact paysager ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir à la version votée au Sénat garantissant le plus faible impact paysager possible de ces ouvrages en zone littorale.